



Certification Ecolabel Européen, Accompagnement de la CCI Bretagne

- Démarche environnementale / Tourisme
- Bretagne

Pourquoi agir ?

Certification environnementale exemplaire et exigeante, l'Ecolabel européen permet aux professionnels qui s'engagent dans une démarche de gestion environnementale de leurs établissements, de valoriser leur investissement et de communiquer au public de façon claire le contenu et le sérieux de leurs actions. Avec 544 établissements certifiés, la certification Ecolabel européen pour les services d'hébergements touristiques et pour les services de campings à le vent en poupe. Économies d'énergie et d'eau, réduction de la production de déchets, utilisation de sources d'énergies renouvelables, amélioration de l'environnement local, sensibilisation des collaborateurs et de la clientèle en matière d'environnement: l'Ecolabel européen est la réponse à une envie croissante de tourisme responsable.

La CCIR BRETAGNE accompagne les entreprises touristiques dans leur démarche environnementale, dans le cadre du dispositif gratuit PACT'ENVIRONNEMENT pour :

- Un accompagnement de l'état des lieux des impacts environnementaux,
- Une assistance technique et des conseils pratiques,
- Un diagnostic environnemental,
- Une valorisation de l'engagement des professionnels.

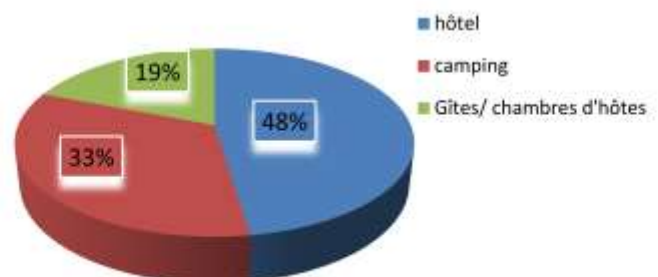
Pact'Environnement propose aux entreprises volontaires de s'engager collectivement dans la certification Ecolabel européen.

L'objectif recherché par tous les professionnels est de maîtriser au mieux les coûts d'exploitation, atteindre un niveau de performance environnemental accru, partager des bonnes pratiques avec les collaborateurs, valoriser les efforts par une démarche de certification, communiquer auprès des clients, fournisseurs, partenaires, institutionnels.

Avec l'objectif de renforcer l'offre « Touristique durable en Bretagne », l'ADEME et la Région Bretagne proposent une aide financière aux entreprises désireuses de s'engager vers la certification de l'Ecolabel européen, couvrant 70% des frais liés à la démarche d'écotourisme pour la première année. De plus, des journées régionales de formation au référentiel de l'Ecolabel européen sont organisées par la CCIR et l'AFNOR ; 125 entreprises y ont déjà participées.

En 2011, 77 entreprises éligibles ont souhaité candidater. Leur motivation s'articule autour de 3 facteurs majeurs :

1. La volonté de mener une démarche éco-responsable,
2. Le souhait de valoriser l'image de l'entreprise,
3. Le souhait de maîtriser ses charges.



PACT' ENVIRONNEMENT

Bénéficiaires

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne
- Hébergements touristiques ou campings

Partenaires

- ADEME Direction régionale Bretagne
- Conseil régional Bretagne
- AFNOR

Coût (HT) –

- Droit d'admission + Audit +Droit d'usage : 44 529 €

Financement

- ADEME : 22 261 € (50%)
- Conseil régional : 8905 € (20%)
- Hébergements / Campings : 13 363 € (30%)

Bilan en chiffres

- 77 hébergements touristiques et camp
- 55% des hébergements certifiés Ecolabel européen
- Diminution de 2,70% en moyenne (- 2,73% par nuitée) des consommations d'électricité.
- Augmentation de 52% en moyenne de la part d'énergie renouvelable.
- Diminution de 13,70% en moyenne des consommations de fioul
- Diminution de 2,62% en moyenne (-0,60% par nuitée) des consommations de gaz.
- Diminution de 2,54% en moyenne (-2,70% par nuitée) des consommations d'eau.
- Diminution de 10,47% en moyenne du volume de déchets non-triés « ordures ménagères »
- Augmentation de 13,46% (+13,47% par nuitée) des déchets triés « Emballage-papier-verre »
- 2 958 € en moyenne d'investissements réalisés par établissement avec des différences allant de 60 € à 18 897€

Dates de lancement et de réalisation

- Lancement en mai 2011 et novembre 2011
- Dernière certification Ecolabel européen : Juin 2014

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

Julia THIBAUT – CCIR Bretagne

Aujourd'hui, première région française en nombre d'écolabellisés, les CCI bretonnes sont fières des entreprises touristiques engagées sur le territoire et du partenariat établi avec l'ADEME et l'AFNOR à l'origine de ce succès.

Il est intéressant de noter que malgré les difficultés économiques rencontrées actuellement et les contraintes liées à la mise en accessibilité, l'écolabel européen rencontre un succès notable et qu'il n'y a pas de profil type dans les entreprises candidates, tout le monde peut y trouver son compte.

Totalisant dorénavant 64 entreprises touristiques certifiées, le chemin parcouru depuis la mise en place du dispositif est conséquent, notamment grâce à la motivation et à la sensibilité des chefs d'entreprises pour l'environnement. Bien sûr, les raisons qui les poussent à agir en ce sens sont multiples mais la satisfaction une fois l'écolabel obtenu est quasiment toujours au rendez-vous.

Le challenge maintenant est de continuer à répandre les bonnes pratiques en augmentant encore le nombre d'écolabellisés en Bretagne mais aussi d'accompagner les chefs d'entreprises déjà certifiées dans le maintien des bonnes pratiques afin de pérenniser les performances et en vue d'une amélioration continue. Tout ceci est aujourd'hui facilité par l'effet « boule de neige », la dynamique est maintenant lancée.

Présentation et résultats

L'engagement du chef d'entreprise dans cette démarche de certification apparaît décisif. Notamment, parce qu'elle demande un investissement important en terme de temps. La moyenne se situe à 60 jours équivalent temps plein. Mais des différences sont notables en fonction de la taille de l'établissement, de l'investissement du personnel et des actions déjà engagés en matière d'environnement. Il est important de noter que 50% du temps est imparti au montage du dossier administratif.

De façon très générale, les professionnels rencontrent 5 difficultés principales pour l'obtention de la certification :

1. Trouver les informations auprès de leurs fournisseurs sur les produits écolabellisés,
2. Supporter le surcoût financier lié au critère 1 « 50% d'énergie verte »,
3. Intégrer les bons produits du petit déjeuner,
4. Mettre en œuvre l'efficacité énergétique dans leur(s) bâtiment(s),
5. S'engager dans le renouvellement de la certification.

Afin de répondre aux obligations des critères de certification, les établissements ont investi 124 239 euros soit une moyenne de 2 958 euros. Majoritairement, ils ont fait l'acquisition de :

- Contrats d'énergie ou de certificats verts
- Ampoules en classe A ou LED
- Détecteur de présences ou minuteries
- Réducteurs de pression ou de débit d'eau
- Poubelles de tri des déchets dans les chambres, Récupérateurs d'eau de pluie
- Produits d'entretien écolabellisés

Entre les consommations avant l'engagement dans la certification et celles après l'obtention de l'Ecolabel européen, il faut noter des baisses dans TOUS les établissements. Les résultats sont très variables d'un établissement à l'autre. Par nuitée, les consommations d'électricité varient de -0,20% à -35,29% (soit de -0,11 à -18,04 kWh). Pour l'hôtel ayant -35,29%, la baisse représente une économie annuelle de 54 752 kWh. Sur l'eau, les variations vont de 0 à -23,21% par nuitée soit une baisse annuelle de 54 m³ dans un des hôtels. Quant aux déchets produits, les variations vont de 0,44 à 7,42 kg (par nuitée). La baisse la plus importante a été réalisée dans un camping avec -46,41% de déchets. La meilleure performance en termes d'augmentation de déchets triés a été effectuée dans une chambre d'hôte avec +41,67%.

Sur la base de la certification des 42 établissements écolabellisés, il a été possible d'économiser dès la première année :

- 168 924 kWh d'électricité,
- 12 677 m³ de gaz
- 2 240 m³ d'eau
- 18,8 tonnes de déchets non triés

Dès l'Ecolabel européen obtenu, les entreprises communiquent auprès de leur clientèle, leurs fournisseurs, aux prescripteurs tels que les collectivités territoriales. Elles utilisent principalement leur site internet, l'information à l'accueil ou l'organisation d'un petit événement dans l'établissement. Il apparaît une appréciation très positive de la clientèle et un sentiment d'appartenance fort de la part du personnel. Pourtant, nombre d'entre elles n'engagent aucune action et/ou omet le logo sur leurs outils de communication.

Focus

Lors des opérations menées en 2011, 35 entreprises n'ont pas concrétisé leur souhait d'obtenir l'écolabel européen. Le contexte économique difficile a détourné certaines entreprises du projet écolabel européen pourtant envisagé un temps. D'autres n'ont pas réussi à concrétiser dans les deux ans. Les raisons peuvent être diverses : reprise de l'établissement par de nouvelles personnes, travaux d'importance menés en parallèle...

Depuis, 50 entreprises se sont engagées en 2012, 2013 & 2014. D'autres se manifestent encore. Et la Bretagne est passée de la 10^{ème} place à la 1^{ère} place des régions françaises en nombre d'écolabellisés, en totalisant 64 certifiés en juillet 2015.

Facteurs de reproductibilité

Pour réussir cette opération collective, il est nécessaire d'accompagner très fortement les participants pour aller au bout de la démarche environnementale et être certifié Ecolabel Européen. Le temps d'appropriation et de mise en œuvre de la démarche environnementale peut être long. Il est donc important d'établir un calendrier et de s'y tenir. Entre le début de la démarche et la certification, un délai de 18 mois est raisonnable. Au-delà, il est nécessaire de s'interroger sur la motivation du porteur de projet.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ☉ Sur le site internet de l'ADEME Bretagne :
- 2-Fiche l'Ecolabel Européen

CONTACTS

- ☉ CCIR
Tel : 02 99 25 41 50
julia.thibault@bretagne.cci.fr
- ☉ ADEME Direction régionale Bretagne
Tél : 02 99 85 87 00
sophie.plassart@ademe.fr